SOCIÉTE GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ETABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1918

acres-

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1917

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PERIODIQUES
13. QUAI VOLTAIRE, 13

AVIS IMPORTANT

~ 46: Betor

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 no vembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

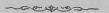
PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1918





COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1917

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PERIODIQUES
13, QUAI VOLTAIRE, 13.

1918

FONDATEUR.

† M. DE LAMABQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

ANCIENS PRÉSIDENTS

+ MM. Léon Lefebure, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire	d'Etat aux
Finances	1874-1879
+ Berenger, sénateur, membre de l'Institut	1879-1911
+ Demartial, conseiller à la Cour de cassation	1911-1912

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

M.Morizot-Thibault, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut.

VICE-PRÉSIDENTS:

MM. Gomor, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.
Albert Riviène, ancien magistrat.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL:

M. VALLET, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers.

TRÉSORIER :

M. Baillon de Fontenay, ancien Officier de l'Intendance, Chevalier de la Légion d'honneur.

MEMBRES DU CONSEIL:

MM. Chérioux, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris.

Maurice Faure, sénateur, anc. vice président du Sénat, ancien Ministre.

Filatre-Longchamps, conseiller à la Cour d'appel.

Garçon, professeur à la Faculté de Droit.

Lépine, préfet honoraire.

Le Poittevin, professeur à la Faculté de Droit.

Le Poittevin (Gustave), conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Lortat-Jacob, avoué honoraire.

Joseph Reynaud, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.

Saint-Aubin, président de Chambre à la Cour d'appel.

Dame patronnesse :

Mª LE RICHE, rue Ravon, 24, à Bourg-la-Reine (Seine).

Burcau central, rue de l'Université, 174.

Agent-comptable : M. RENAUD.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice: Mmc SEGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. CORNU.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 5 mars 1918

Présidence de M. MORIZOT-THIBAULT

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL, MEMBRE DE L'INSTITUT,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 4 heures 3/4.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du compte rendu moral de l'œuvre, en 1917:

Mesdames, Messieurs,

Jamais guerre n'a pesé sur la vie des contemporains d'un poids aussi lourd que celle d'aujourd'hui; elle est en tous pays la préoccupation constante de tout homme qui réfléchit, tant sont grandioses les opérations des armées et multiples les effet du conflit. Sous les ruines et misères qu'elle engendre, elle exalte les plus belles facultés des individus et suscite en eux les sentiments les plus élevés; les soldats donnent continuellement des exemples d'endurance, d'abnégation et de dévouement, et les chefs, sentant le poids de la responsabilité qui leur incombe, mettent toute la vigueur de leur intelligence et les forces de leur volonté à remplir la tâche qui leur est départie. Quant à ceux qui ne prennent pas une part directe à la lutte et paraissent continuer à l'arrière leur existence ordinaire, ne vivent-ils pas, sauf exceptions négli-

geables, sous le coup des impressions reçues du front? Ils savent, eux aussi, que de l'issue de la lutte dépend le sort de la France et que la vie des êtres chers à leur cœur qui sont en ligne est à la merci d'une balle ou d'un éclat d'obus. Admiration pour les actes de dévouement et d'héroïsme, douleur pour les pertes cruelles subies, compassion pour les chagrins d'autrui, pitié devant les maux irréparables causés par l'ennemi dans les pays envahis, dévouement pour soulager les misères de toutes sortes, nées de la guerre, ce sont là les sentiments que leur inspirent les calamités publiques. S'il est vrai que l'influence du milieu se fasse sentir sur la mentalité des particuliers, ne nous étonnons pas qu'un certain relèvement des mœurs publiques soit constaté, et, dans une mesure sensible, soit l'une des causes qui aient diminué le nombre de demandes d'admission dans nos asiles.

Il en est d'autres. En temps normal, l'âge du plus grand nombre des libérés qui viennent solliciter leur admission dans nos établissements varie entre 20 et 50 ans : les hommes de cette catégorie sont aux armées, à l'exception des ajournés ou des réformés. L'immense majorité d'entre eux s'y conduit admirablement, et il n'est pas rare que certains qui, dans la vie civile, sous des influences malsaines, ont commis des actes relevant des juridictions répressives, aient été cités à l'ordre du jour et mérité leur réhabilitation ; le bon exemple est salutaire, si le mauvais est contagieux. Toutefois, les Conseils de guerre ne chôment pas ; c'est pure illusion de s'imaginer que tous les individus qui, se refusant au travail dans la vie ordinaire, recouraient pour subsister aux moyens délictueux, acceptent aujourd'hui sans défaillance les devoirs de la vie militaire; les vagabonds et mendiants professionnels deviennent facilement de mauvais soldats, ne reculant pas devant l'infraction qui doit les amener devant les tribunaux militaires. Mais que la peine prononcée par les Conseils de guerre ait été subie intégralement, ou qu'elle ait été suspendue, le soldat libéré ne vient pas frapper à notre porte; il retourne au front. D'autre part, les hommes et les femmes qui sortent des prisons civiles n'ont jamais eu autant de facilités qu'à l'heure présente pour trouver un travail rémunérateur; des terrassements importants sont faits à l'arrière des armées et les usines occupées pour la Défense nationale ne cessent de demander des ouvriers. Les femmes y sont admises, comme les hommes, et, de plus, elles touchent fréquemment des allocations, qui complètent leurs gains et quelquefois leur

permettent de s'en passer.

Toutes ces circonstances ont amené une nouvelle diminution dans le nombre de nos patronnés; elle a été telle qu'il a été impossible à notre atelier de ligots de satisfaire à la plupart des commandes de notre clientèle privée et que nous avons éprouvé de sérieuses difficultés à répondre aux demandes des administrations publiques. Les matières premières, soit à raison de la consommation qu'en font les armées, soit par suite des difficultés de transport, ont failli nous manquer; à certains moments, le bois n'a pu nous être livré, et, pendant quelques semaines, nous avons été dans la nécessité de fermer l'asile des femmes, faute de charbon.

C'est encore à la guerre qu'il faut attribuer, outre le renchérissement général des matières premières et des denrées alimentaires dont notre Sociéte a besoin, la diminution du produit de nos quêtes et des diverses subventions que nous recevons. Déjà, l'an dernier, nous vous avons signalé les nombreuses économies que nous avions réalisées; cette année encore, nous avons pris une mesure de nature à alléger notre situation financière. L'établissement de la rue de Lourmel comptait deux directrices, la directrice générale et la directrice du brochage. Cette organisation avait son utilité, quand le nombre des patronnées s'élevait à 25 ou 30 femmes, et que les nécessités du service en maintenaient un certain nombre en dehors de l'atelier de brochage. Mais ce chiffre élevé est bien rarement atteint; depuis la guerre, le nombre des patronnées tombe quelquefois à 3 ou 4 et il ne dépasse pas 10. Une patronnée, dans ces conditions, suffit pour les travaux de ménage; les autres restent continuellement à l'atelier. Nous avons donc établi dans la maison l'unité de direction, en chargeant la directrice du brochage de tout le service. Cette organisation avait déjà fait ses preuves pendant les cinq derniers mois de 1914, alors que la directrice générale avait du s'absenter; l'expérience actuelle qui dure depuis le 1° avril dernier a confirmé nos prévisions. Ce n'est pas sans regrets que les nécessités actuelles nous ont conduits à nous priver des services de M^{me} Jeaucour. Elle a été pendant vingt années à la tête de notre établissement, et, pendant ce long exercice, nombreuses ont été les preuves d'intérêt qu'elle a données aux patronnées qui lui ont été confiées; nous garderons fidèlement le souvenir des services rendus.

Enfin, si, au cours de cette année, aucun libéré conditionnel n'a été confié à notre surveillance, c'est qu'en général cette mesure n'est prise, pendant la guerre, qu'en faveur de condamnés aptes au service militaire; les bénéficiaires ne sortent de prison que pour être conduits au front.

Mais, si lourdes que soient pour notre patronage les conséquences de ce conflit mondial, ses services fonctionnent régulièrement; l'asile Laubespin et son atelier d'allumefeux, l'établissement de la rue de la rue de Lourmel et son atelier de brochage, rendent toujonrs, — sans doute dans une proportion moindre qu'en temps de paix, — les services qu'en attendaient ses fondateurs. Survienne la paix, la Société sera prête à accueillir tous ceux, — et ils seront vraisemblablement fort nombreux, — qui n'ayant pas un passé intact, éprouveront plus que d'autres, au milieu des ruines laissées par le sléau qui s'est abattu sur nous et en présence des premiers tâtonnements du commerce et de l'industrie renaissants, des difficultés sérieuses pour obtenir un emploi.

En 1917, nous avons reçu tous les malheureux qui se sont présentés au Siège social; 796 libérés, 766 hommes et 30 femmes, ont été admis dans nos établissements; l'année précédente, le chiffre des admissions s'était élevé à 977. Cette diminution considérable, qui est de 181 par rapport à 1916 et des trois quarts relativement aux chifires des àdmissions pendant les années antérieures à la guerre, provient de l'incorporation dans l'armée des hommes âgés de 19 à 50 ans, et des facilités de plus en plus grandes que trouve, pour se faire embaucher, toute personne capable d'un travail quelconque. Sur ces 796 patronnés, 357 sont sortis à

expiration du séjour réglementaire, sûrs presque tous d'occuper immédiatement un emploi, et 231 sont partis en nous faisant connaître qu'ils étaient embauchés; 27 sont entrés dans un hospice ou un hôpital, 4 ont été reconciliés avec leurs familles et 4 ont été congédiés par mesure disciplinaire; enfin, 30 ont disparu sans donner aucun motif de leur départ, et 29 se trouvaient encore dans nos établissements à la date du 31 décembre dernier.

Ces hommes et ces femmes, qui ont fait appel au patronage de notre Société, sont originaires de toutes les régions de la France. Le plus fort contingent provient naturellement de Paris, où sont nés 265 d'entre eux; 49 ont leur lieu de naissance dans le Calvados, 37 dans la Manche, 35 dans Eure-et-Loir, 31 dans le Finistère, 26 dans le Nord, 25 dans le Pas-de-Calais, 24 en Seine-et-Oise; le reste provient des autres départements, sauf deux qui sont nés à l'étranger. Quant à l'âge, 354 avaient de 50 à 59 ans, au moment de l'admission, 157 de 40 à 49 ans, et 73 de 60 à 69 ans; l'âge des autres variait entre 18 et 40 ans. Dans une année normale, la majeurs partie des patronnés est âgée de 20 à 40 ans.

L'admission dans nos asiles n'est pas le seul mode de patronage que nous exercions. En 1917, comme au cours des années antérieures, plus rarement cependant, des mères de famille, des femmes, sont venues nous consulter discrètement sur la situation d'un fils ou d'un mari frappé par la justice et sur les moyens à prendre pour retrouver les positions perdues. La réhabilitation judicaire ou de droit, la libération conditionnelle, les autorisations de résidence, les recours en grâce nous permettent quelquefois de donner satisfaction aux demandes qui nous sont adressées; mais trop souvent nous restons impuissants à donner un conseil utile, surtout quand l'intéressé n'est pas un travailleur manuel, qu'il appartient à une profession libérale ou est un employé. Pour les hommes de ces catégories, la difficulté de retrouver l'ancien genre de travail est à peu près insurmontable et il leur faut une rare énergie, s'ils sont robustes, pour trouver dans les travaux manuels, qui jusqu'à ce moment leur ont été étrangers, les ressources nécessaires à leur subsistance. Nous avons eu cependant, en 1917, la bonne fortune de trouver un emploi pour un officier public qui avait été frappé par la justice, mais qui, cependant, avait conservé l'estime des autorités de la ville même où il avait exercé ses fonctions.

Nous avons provoqué et facilité quelques réhabilitations. L'une d'elles a été obtenue le 4 mai dernier par un de nos patronnés, ancien soldat de la Légion étrangère, qui, à 30 ans passés, s'est engagé au début de la guerre, est devenu sergent et a gagné la croix de guerre. Il ne manque pas de venir nous voir, au cours de ses permissions.

Un sergent réformé, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, incapable de reprendre son ancien métier de menuisier par suite de ses blessures, ou de se livrer à des occupations manuelles, et se trouvant sans ressources, est venu nous demander de le recevoir dans notre asile et d'appuyer la demande d'admission dans les établissements de Nanterre qu'il avait formée. Non seulement la Préfecture de police s'est empressée, sur une démarche de notre part, d'accéder immédiatement à ses vœux, mais elle a donné des instructions pour qu'il soit accueilli avec des égards particuliers et que des vêtements convenables lui soient donnés pour lui permettre de chercher utilement une situation.

Le nombre des demandes de libération conditionnelle que nous avons reçues a été de 111, tandis qu'en 1916, il avait été de 74 seulement ; celui des avis favorables que nous avons fait parvenir au Ministère de la Justice est de 55. Ces avis concernent presque tous des condamnés qui par leur âge auraient dû être incorporés dans l'armée. Cette circonstance nous a conduits à délivrer le certificat de travail dans des cas où nous l'aurions refusé en temps normal. Nous estimons, en effet, qu'il serait injuste de laisser ces condamnés à l'abri de tout danger dans leur prison, alors que les hommes du même âge risquent leur vie dans les tranchées. Nous ne connaissons pas exactement la nature des décisions qui ont été prises par l'Administration pénitentiaire; mais nous avons appris, dans une conversation avec l'un de ses hauts fonctionnaires, qu'elle s'inspire de ces idées dans l'étude des dossiers qui lui sont soumis et que

la plupart des demandes ont été favorablement accueillies.

Nos patronnés se montrent en général reconnaissants des services que nous leur rendons. De temps à autre, nous en voyons arriver quelques-uns au Siège social, qui jadis ont fait appel à notre intervention et qui comprennent que leur relèvement est dû, dans une grande mesure, au secours qui leur a été donné. Ils sont touchés du moindre intérêt qui leur est témoigné, et, cette année même, le simple envoi de certificats de travail destinés à être joints à l'appui d'une demande de libération conditionnelle nous a valu des remerciements émus. La plupart de ces hommes n'ont pas une nature mauvaise; leurs fautes sont le plus souvent le résultat d'une éducation défectueuse, de l'insuffisance de leur intelligence ou de la faiblesse de leur caractère. Dans nos établissements, ils acceptent facilement le travail qui leur est donné et se montrent disciplinés; il est fort rare que nous ayons à congédier un de nos hospitalisés.

Le travail a été d'autant plus actif dans l'établissement de la rue des Cévennes que le nombre des commandes a été considérable et celui des patronnés fort réduit; de nouveaux ministères nous ont demandé des allume-feux. Nous n'avons réussi à satisfaire toutes les commandes des administrations publiques qu'en sacrifiant de plus en plus la clientèle privée, et en constituant chaque été un stock important de ligots, vite épuisé au début de la mauvaise saison. Le bois nous a manqué pendant quelques jours, les réquisitions et les difficultés de transport ayant empêché les marchands d'approvisionner leurs chantiers. Nous nous sommes en vain adressés aux services de l'intendance et du génie. Pour le charbon, nous avons été plus heureux; nous avons obtenu, non sans peine, les quantités qui nous étaient nécessaires, en nous adressant au ministère des Travaux publics et au groupement charbonnier. Le fil de fer ne nous a été délivré qu'en vertu d'une autorisation du ministère de l'Armement. Mais toutes ces matières sont montées à des prix exorbitants; ainsi, nous payons actuellement le fil de fer 270 fr. les cent kilogs, alors que, dans les années antérieures à la guerre, le prix était au-dessous de 40 fr.; aussi, avons-nous dû augmenter sensiblement nos prix de vente.

C'est dans ces conditions que nous avons fabriqué 457.363 ligots; en 1916, leur nombre a été de 126.397. Au cours de cette dernière année, nous avons livré 94.074 bottillons, alors qu'en 1917, 53.379 seulement sont sortis de notre atelier de fabrication. Ces chiffres sont considérables, si l'on songe au nombre bien réduit des travailleurs et à la multiplicité des opérations qui sont nécessaires pour transformer les bûches de bois en allume-feux, qu'il faut ensuite résiner et transporter dans les caves du client.

Un seul de nos patronnés s'est blessé, très légèrement d'ailleurs, à la main, en travaillant à la scie; il a suffi de quelques pansements pour le guérir. La Société est assurée contre les accidents qui surviennent dans ce genre de travail.

L'asile des femmes a fonctionné régulièrement au cours de l'année dernière; il a cependant été fermé pendant deux mois, à la fin de l'hiver 1916-1917, par suite du manque de charbon. À ce moment d'ailleurs, le nombre de nos patronnées était minime; elles ont été facilement recueillies dans des patronages similaires ou ont réussi à se placer chez des particuliers. A la réouverture, l'unité de direction a été réalisée, par la remise du service entier à la directrice du brochage, depuis fort longtemps dans la maison et au courant de son organisation. Les femmes travaillent toute la journée sous sa surveillance; nous avons constaté que, par l'intérêt qu'elle leur porte et par son tact, elle a acquis sur elles une autorité morale qui lui est fort utile dans l'exercice des fonctions qu'elle a assumées.

Le travail n'a pas été très actif dans l'atelier de brochage, sauf à certains moments; cependant, il n'y a pas eu de chômage. Comme le nombre des patronnées, celui des commandes a été réduit, de telle sorte que, par un heureux équilibre, la main-d'œuvre a suffi à la tâche. Pendant quelques jours, nous n'avons eu dans la maison qu'une ou deux femmes, exclusivement occupées au travail d'ordre intérieur; seules, deux externes, qui nous sont fidèles, travaillaient au brochage.

Le nombre des volumes brochés en 1917 a été de 51.000; il avait été, en 1916, de 21.000; celui des brochures sorties

de la maison a été de 20.000, tandis que, l'année précédente il avait été seulement de 9,500. Les crises de la main-d'œuvre et du papier diminuent les travaux d'imprimerie.

Les évènements rendent toujours difficile notre situation budgétaire; ils pèsent sur les ressources de nos adhérents, ators que des œuvres nouvelles, destinées à soulager les misères urgentes, sollicitent leur concours. Il en résulte que, malgré tout son zèle, notre dame patronnesse, Mme Le Riche, voit tantôt diminuer le nombre des souscriptions, tantôt réduire le montant de la souscription ; elle a reçu 481 francs de moins qu'en 1916, 2.143 fr. 60 net, au lieu de 2.624 fr. 80. Ne soyons pas non plus étonnés si l'État maintient encore la diminution considérable qu'il a fait subir, au débnt de la guerre, au chiffre de la subvention qu'il nous alloue chaque année. Cependant, grâce aux nouvelles économies que nous avons réalisées, à la diminution du nombre des libérés qui ont fait appel à notre aide, et aussi au bénéfice de 2.255 fr. 69 que nous a laissé la vente de nos allume-feux, notre déficit, qui était supérieur à 6.000 fr. en 1915 et en 1916, s'est abaissé à 4.343 fr. 71. Ce n'est pas encore l'équilibre budgétaire; l'amélioration cependant est notable. Espérons que, cette annee, nos adhérents tiendront à faire un léger effort et que leur concours nous permettra de revenir à la bonne situation financière que nous avions dans les années antérieures à cette terrible guerre.

L'utilité de notre action est appréciée à l'étranger, comme en France. Récemment, un juge de Manille, désireux de fonder aux Philippines une Société de patronage des libérés nous demandait les renseignements et documents que nous avons en notre possession, et un Roumain, résidant à Londres, nous priait d'obtenir de la Légation de son pays et de la Préfecture de police quelques pièces destinées à établir sa nationalité auprès des autorités anglaises. Cette notoriété de bon aloi, née des services rendus à une catégorie d'individus qui deviendrait vite dangereuse, si elle était abandonnée à elle-même, et accrue par la juste renommée de son ancien président, M. le Sénateur Bérenger, est pour nous tous un précieux encouragement. Pour justifier la confiance des pouvoirs publics, de nos adhérents, de ceux-là mêmes qui sol-

licitent notre secours, et pour continuer à mériter l'approbation de l'opinion publique, la Société générale de patronage des libérés n'a donc qu'à suivre résolument la voie dans laquelle l'ont engagée les hommes éminents qui l'ont fondée et dirigée.

M. le Président donne la parole à M. le Trésorier pour la lecture du compte rendu financier :

Mesdames, Messieurs,

Nos recettes, en 1917, ont atteint 41.169 fr. 90 cent., alors qu'elles n'avaient été, en 1916, que de 40.590 fr. 20 cent. Si le produit de nos quêtes a quelque peu diminué et si huit Conseils généraux ont cessé, momentanément, de nous allouer une subvention, nous avons eu la satisfaction de constater que les ventes de ligots, plus nombreuses que jamais, nous ont laissé un bénéfice de 2.265 fr. 69 cent.; l'année précédente, ce bénéfice avait été de 868 fr. 65 cent. seulement.

En 1916, les dépenses avaient atteint 47.124 fr. 18 cent.; en 1917, elles n'ont pas dépassé 42.513 fr. 61 cent. Cette différence en moins, de 4.700 fr., provient des économies qui ont été réalisées dans les divers services. Nous relevons, notamment, une diminution de 1.328 fr. 85 cent. dans les frais d'administration; en outre, la somme consacrée à l'entretien des meubles et immeubles, est descendue de 2.132 fr. 09 cent. en 1916, à 166 fr. en 1917, et enfin, c'est à partir du 1er janvier 1917 que le montant du loyer de l'asile des femmes a été réduit de 1.300 francs.

Les autres dépenses n'ont varié que dans de faibles proportions. Grâce à ces réductions de dépenses et à l'augmentation des recettes, l'excédent des premières sur les secondes, que dans le projet de budget nous avions évalué à 5.007 fr. n'a été, en fin d'exercice, que de 1.343 fr. 75.

Recettes et Dépenses ont été les suivantes :

RECETTES

Quêtes Subventions Legs Maison Intérêts des valeurs mobilières Produit des ventes de ligots	2.143 fr. 65 c. 46.980 fr. » 4.194 fr. » 2.635 fr. » 48.247 fr. 25 c.
Total	41.169 fr. 90 c.
DÉPENSES	
Frais d'administration. Entretien des meubles et immeubles Asile des femmes Asile Laubespin Atelier de brochage Atelier de ligots	8.416 fr. » 466 fr. » 7.147 fr. 30 c. 8.737 fr. 45 c. 2.095 fc 60 c. 45.954 fr. 56 c.
Total	42.513 fr. 61 c.

Pouvens-nous espérer que cette amélioration de nos finances continuera, et que nous rétablirons, en 1918, l'équilibre de notre budget? Il serait téméraire de compter sur un pareil résultat. Il est vraisemblable que le chiffre des admissions dans nos établissements augmentera; il est à craindre, d'autre part, que les prix des matières premières et des denrées alimentaires ne deviennent plus élevés. L'État a récemment réquisitionné les matières résineuses; nous nous demandons même, s'il sera possible de nous en procurer, lorsque, dans quelques semaines, le stock que nous avons constitué sera épuisé.

Dans tous les cas, vous pouvez compter sur toute notre vigilance, pour maintenir nos dépenses dans les limites les plus étroites.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que nous venons de vous présenter.

Les comptes de l'exercice 1917 sont approuvés à l'unanimité

M. le Président signale la diminution du déficit qui, supérieur à 6.000 francs en 1915 et en 1916, n'a guère dépassé 1.300 francs en 1917; il remercie ses collaborateurs des efforts efficaces qu'ils ont faits pour réduire les dépenses dans les limites les plus étroites.

Sur sa proposition, MM. Chérioux, Maurice Faure, Alfred Le Poittevin, appartenant à la première série sortant du conseil en 1918, sont réélus à l'unanimité membres du Conseil d'administration.

. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 1/2.

A. COMPTE MORAL

EXERCICE 1917

A. COMPTE MORAL.

I	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre des individus assistés			
en 1917			
Patronnés restant aux asiles au 31 décembre 1916.		7	13
Admis au patronage dans le cours de l'année 1917.	760	23	783
Totaux	766	30	796
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés sortis des asiles à l'expiration du délai			
accordé	357))	357
- Placés comme ouvriers ou employés	219	12	231
- Ayant quitté l'asile sans donner le motif	213	1 ~~	2.01
de leur départ	27	. 3	80
- Entrés à la Maison départementale de	۱ نک	· ·	30
Nanterre ou dans un hospice	15	2	47
- Entrés à l'hôpital	8	$\bar{2}$	10
- Renvoyés pour fautes contre la discipline.	3	1	4
- Réconciliés avec leur famille	4))	4
- Expatriés et rapatriés	»	>>))
- Admis à contracter un engagement ou un			
rengagement dans l'armée))	>>	>>
— Arrêtés à l'asile pour délits antérieurs))))	>>
- Assistés sans bénéficier de l'asile	114))	114
— Restant aux asiles le 31 décembre 1917	19	10	29
Totaux	766	30	796
2011000	100	50	,,,,

Réhabilitations 3

Ш

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

4°. SUIVANT LEUR ORIGINE :

a) Originaires des départements	ci-	Report	261
après ;	0	Maine-et-Loire	7
Ain	2 8	Manche	37
Allian	1	Marne	4
Alpes (Basses-)	- 33	Marne (Haute-)	ϵ
Alpes (Hautes-)	4	Mayenne	2
Alpes-Maritimes	7	Meurthe-et-Moselle	13
Ardèche)>	Meuse Morbihan	8
Ardennes	14	Nièvre	6
Aube	î	Nord	1
Aude	3)	Oise.	26 2
Ariège))	Orne	1
Aveyron	2	Pas-de-Calais.	25
Bouches-du-Rhône	4	Puy-de-Dôme.	20
Calvados	49	Pyrénées (Basses-)	2
Cantal	1	Pyrenees (Hautes-)	3
Charente))	Pyrénées-Orientales	1
Charente-Inférieure	>>	Knone))
Cher	15	Saone (Haute-)	3
Corrèze	2	Saone-et-Loire))
Corse.))	Sartne	9
Côles-du-Nord	3	Savoie	3
Côte-d'Or	13	Savoie (Haute-)))
Creuse	6	Seine Paris	265
Dordogne	1	Banlieue	11
Drome	2	Seine-et-Marne	1)
Eure	27	Seine-et-Oise	24
Eure-et-Loir	35	Seine-Inférieure	10
Finistère	31	Sevres (Deux-)	1
Gard	1	Somme	18
Garonne (Haute-)	2	Tarn. Tarn-et-Garonne	>>
Gers)),	Territoire de Belfort))
Gironde	2	Var))))
Hérault	- »	Vaucluse	" 1
Ille-et-Vilaine	1	Vendée	11
Indre	i l	Vienne)}
Indre-et-Loire	6	Vienne (Haute-)	3
Isere))	Vosges	12
Jura	4	Yonne	7
Landes))		
Loir-et-Cher	4	Totaux des départements.	785
Loire	2	b) Origines diverses:	
Loire (Haute-)	3	Algária Colonias	
Loire-Inférieure	7	Algérie, Colonies	» 0
Loiret	4	Etranger	9
Lot at Commen	1	Patronnés n'ayant pas fait con-	2
Lot-et-Garonne	10	naître leur origine	D
Lozère	»		
A reporter 2	61	Total général	796
•			

RÉPARTITION DES LIBÉRES PATRONNÉS (Suite)

2°. SUIVANT LEUR AGE:

Agés de 16 ans. — de 17 à 19 ans. — de 20 à 24 ans. — de 25 à 29 ans. — de 30 à 39 ans. — de 40 à 49 ans. — de 50 à 59 ans. Au-dessus de 60 ans. Age non connu	8 49 57 95 157 354 73
TOTAL	796
3°. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :	r
Prisons centrales — départementales — de la Seine — militaires Envoyés par la Préfecture de Police Origines non connues et étrangers Ayant bénéficié de la loi de sureis.	68 318 400 4 0
TOTAL	796

lV

LIBERES CONDITIONNELS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
OPÉRATIONS DE 1917			TOTAL
Demandes:			
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle	108	3	111
Mouvement des demandes:			
Demandes rejetées par la Société Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait	44	1	45
connaître sa décision	53 11	2 »	55 11
Totaux	108	3	111
Résultats du Patronage :			
Libérés conditionnels (de 1917ayant trouvé du travail (des années antérieures	» 4	» »)) 4
Libérés conditionnels entrés à l'asile	»	»	»
Total des libérés conditionnels patronnés en 1916.	4	» ·	4

B. COMPTE FINANCIER

RECETTES

Produit des so	uscriptions
1	Etat
0.1	Conseil municipal de Paris
Subventions	Conseil général de la Seine
	Conseils généraux des départements
	la surveillance des libérés conditionnels confiés à la Société en 1917 » 🤭
Legs : Fondati	on Maison
	es de rente 5 %
Atelier de ligots	3: Produit des ventes
1	

41.169 90

Total..... Fr. 42.513 61

DÉPENSES

Expatriations et	rapatriements	»)
)	Personnel. 6.150 » Frais de bureau et de correspondance 200 95 Secours, démarches pour les patronnés 325 » Garde,chauffage,éclairage du siège social, eau, tout-à-l'égout 1.202 » Imprévu. 80 % Assemblice générale 487 05	
\		3.416
Entretien d	es meubles et des immeubles	166)
Asile desfemmes	Traitement de la directrice. 1.528 m Loyer, eau, impôtsset assurances. 2.148 45 Nourriture. 1.900 80 Eclairage, chauffage et blanchissage. 1.156 05 Service intérieur et soins aux malades 208 90 Frais de bureau, de voitures, etc. 116 20	7.147 3
	•	
Asile Laubespin	Traitement du directeur et gratification 2.100 » Eau, impôts, assurances et tout-à-l'égout 1.279 70 Nourriture 3.501 20 Blanchissage et propreté 512 45 Eclairage et chauffage 1.069 70 Frais divers 274 10	8.737 1
Atelier de brochage)	Loyer, impôts, assurances	2.095 6
/	Allume-feux au magasin au 31 décembre 1916. 542 16 Allocations aux patronnés pour leur travail 3,780 70 Matières premières (bois, résine, etc) 11,394 50 Réparation et entretien du matériel 204 20 Frais divers 30 »	15.95Î E
	Total des dépenses	42.513 6

BILAN AU

31 DÉCEMBRE 1917.

ACTIF

Espèces en caisse au 31 décembre 1917	693 25
Compte d'avances de la Banque de France.	1.513 17
Rente 5 0/0	46.376
Immeubles	60.000 »
Matériel du bureau et des Asiles	8.000 »
Valeur industrielle des ateliers	10.000 "
Matières premières en magasin	4.658 85
Marchandises en magasin.	1.556 15
Debiteurs divers	6.280 »

PASSIF

Pécules des libéré	s conditionnels	 	 	 			 10	•			>>	
Pécules des femm											216	6
Compte d'avances											>>	
Capital au 31 déce												

Total. . 139.077 82

Total. . . . 139.077 82

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS

M. le comte de Laubespin, sénateur (pour la libération condition-		
nelle) Fr.	40.000	
M. le comte de Chambrun	15.000).
M. Dufresne, sénateur	2.000))
M. Bonnard	1.000	
M. Calmann Lévy	1.000	ы
M. Mame, imprimeur	500	10
M. Bontoux (Eugène)	1.100	
M. le baron Gustave de Rothschild	500	10
M. le baron Alphonse de Rothschild	500	10
M. le baron Edmond de Rothschild	500	10
Mme Marguerite André	500	10
Mme Calmann Lévy	500	10
Pari-Mutuel (subventions pour terrain et constructions)	45.000	żę
La Société des bains de mer de Monaco	2.000	
Mme la Comtesse de Salis	500	30
Mme EDOUARD MALLET	400	13
M. DE REINACH	600	10
M. Gouin, sénateur	400	. 29
Comité central des œuvres d'assistance par le travail	4000	"

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

Assurances générales (Compagnie d') Vie	300	19
Chambre des Notaires	200	10
Comptoir national d'Escompte	100	79
Ministère des Affaires étrangères	100	>>
Nationale (La Compagnie la) Incendie	100	19
Nationale (La Compagnie la) Vie	100	29

Legs

Fondation Maison. Fr. 1.194 »

SUBVENTIONS

1917

		Fr.	C.
De l'État		14.000))
Du Conseil municipal de la Ville de Paris		800)/~
Du Conseil général de la Seine		500))
- du Calvados		50	. 31:
	(Année 1946	50	D
— des Côtes-du-Nord	/ Année 1917.	50))-
- de la Dordogne		50))
- des Hautes-Alpes		25))
de la Haute-Marne		50	33
de l'Indre		20)) ·
- de l'Indre-et-Loire		25	>> -
- de la Loire		50	30
— de la Lozère		50	Þ
de la Manche		300)
— de la Meuse		50	33
— de la Nièvre		10)) -
— du Pas-de-Calais		300	ä
de la Seine-Inférieure		100))
de la Somme		100	>>
de la Vienne		25)) -

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A		C	
MM.		MM.	
ABT AGUILLON, avocat à la Cour de cassation ALCAN et Co, éditeurs ANY, notaire ARGHEVÈQUE DE PARIS	5 10 5 10 50	CAHEN D'ANVERS (M. Albert) CAHEN (Mmº Salvator) CALARY (Mmº Raoul) CARETTE CERJAT (Mmº de). CHAMBER DES AGENTS DE CHANGE.	10 5 5 5 5
Audin du Menil (Mme)	5	CHAMBRE DES AVOUÉS de 1re ins-	
В		tance. CHAMBRE DES AVOUÉS d'APPOL CHAMBUS ET VINGELET CHASLIN	50 50 20 5
BANNEVILLE (M ^{me} de) BANQUE FRANÇAISE ET ITALIENNE DE L'AMÉRIQUE DU SUD	10 50	Chauchar (M ^{mo} E.)	5 5
BANQUE DE CRÉDIT FRANÇAIS BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT BANQUE NATIONALE DE COM-	30 20	Conseil municipal de Paris Chevrier (Mme). Chevrier (M ^{me}). Chevrsson (M ^{me}).	10 10 5
MERCE DE PÉTROGRAD BANQUE RUSSE POUR LE COM- MERCE ET L'INDUSTRIE BANQUE DE FRANCE	20 5 10	CLEMENCEAU, président du Conseil des Ministres.	10
BARBIER HUGO (M ^{me}). BARDOUX (M ^{me}). BAUNE (M ^{me} Charles). BEGQUET (M ^{me}).	10 5 5 5	COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉAUX ("L'Union (incendie)" "La Préservatrice". "L'Urbaine" "	10 20 10 20
BELLIN (rères, éditeurs BELLAIGUE (A.)	5 5 20	(" La New-York" Comptoir Central du Crédit de Paris Cordelet, sénateur	5 5 5
Bellaigne (Camille). Benel (M ^{m*}). Bénenger (M ^{m*} Paul) Bergeron (M ^{m*}).	5 5 10 20	Costé, directeur des Magasins du Pauvre Jacques Cotelle (M ^{me}) Cottonet, notaire	5 5 5
Berthoulat (Journal « La Li- berté ») Barbonet et Bellaigne Bertrand-Taillet, notaire	5 5	Couriot (M ^{me} Lucien) Crédit Foncter de France Cuvinot (M ^{me})	5 20 5
Bessand, Bigorne et Cio Billy (de) Blumenthal et Cio Boivin-Champeaux, sénateur	25 5 30 5	Charbonnier	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la	3	_	
Bon Marché (Les Magasins du). Bonnat, membre de l'Institut.	5 40 5	DANSAG DAUCHEZ DARBELLAY	5 5 5
BOUCARD. BOUCHERON, RADIUS et Cie. BOUCHON (Mme). BOURSE (Mme). BOUTROUX, membre de l'Institut. BRELAY (Mme).	5 10 5 5 5	DELABORDE (Comtesse). DEMARTIAL (M ^{He}) DESCHAMPS (M ^{me}) DESPORGES, notaire DESTORBES (Jules)	10 10 10 5 5
BROCA (M ^{me} G.). BUCQUOY (Dr). BUTTURA (M ^{me} E.)	5 5 5	DEUTSCH (de la Meurthe) (Les fils de A.) DEVIN (Léon), ancien bâtonnier DIDIER (G.).	10 5 5

MM.		M1.V1.	
DROZ (Alfred)	5	Herbert, secrétaire général de	
Dubois (Wme)	10	l'Ecole des Ponts-et-Chaussées	5
Du Buir, ancien bâtonnier	40	HOVELACQ (Mme Abel)	5
DUFAURE (A.), ancien député	5	HOTTINGUER (Jean)	10
DUFOURMANTELLE	5	HEURTEAU (Mme)	5
Durun, avoué à la Cour d'appel	5	,	
zonot, monto monto meggi			
		I – J	
E			
		Lawren Donners	1.0
T (P)	g l	IAHAM-DESRIVAUX	10
Eschassériaux (Baronne)	20	ISTEL (Mme)	5. 5
ERLANGER (Baronne d')		ISTEL	- 5
Espinasse	10	IVEIMS	5
ETABLISSEMENTS DUVAL	5	Jarnac (de)	5
EWALD	ا ر	JOBBÉ-DUVAL	5
		JOIN-LAMBERT	5 5
		JORDAN Journal L' « Echo de Paris »	5
F	- 1		
		- des Débats	10
FABRE-LUCE	20	— « Le Temps »	20
FÉLIX POTIN	25		
FREE (Mme)	5		
FERRY (Mme Jules)	5	· · · K	
FEUILLOLBY, conseiller à la Cour	1		
de cassation	5	KAHN	10
FIRMIN-DIDOT, éditeur	5	KRANTZ	20
FLANDRIN	5		
FLEUREAU (Mme)	5		
FLEURY	5	${f L}$	
FLEGEL	5		
FRANCK-PUAUX, ministre protes-	- 1	Labbé, agent de change	5
tant	5	LARBRY et Clo	20
FRANCE-DE-FERRIÈRE	10	LAZARD frères et Cio, banquiers.	20
FRÉRET	5	LEFEBURE (Léon), membre de	
FREYCINET (Mme de)	10	l'Institut	10
(LECONTE	5
		LEFERME (Mme)	5
G		Lehideux, banquier	10
		Lequesne	10
GALERIES LAFAYETTE	20	LE RICHE (Mme)	5
GALLET (Mme)	5	LEROY-DURRÉ et Cie, banquiers.	5
GANAY (comte Gérard de)	20	LEVALIDIS At Cie	5
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)	-š	LEVEL (Mme Émile)	5
Carine (Paron)	10	Lévy (Mmº Anatole)	á
GERMAIN (M ^{me})	10	Lortat-Jacob, avoué honoraire.	10
Ginet (M ^{me})	10	Loubers, ancien avocat général	
GIZON (Mme)	5	à la Cour de cassation	5
GOBERT-MARTIN (A Réaumur)	10	Louvre (Magasins du)	20
CORVET (Mme R)	5	Lussigny (E.)	5
GOBLET (Mme R.)	20	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
GOURDAULT et Fils	5		
GRAND HOTEL (Le)	5	M	
GRANDJEAN (Mme)	5	m'	
GROSCLAUDE (Mme)	5	MAIGRET (Cese de)	5
GROUVELLE (M11s)	5	Maller frères et Cle, banquiers.	40
GROOTEDED (III)		MANNHEIM (Mmc A.)	10
		MARCHARD-MRYER, BOREL et C10	10
H		Mayer frères et C'e	5
		MAYNIEL, conseiller d'Etat	10
Haragaware (Comta d')	5	MERCIER (V.)	5
HAUSSONVILLE (Comte d')	10	Meunier	5
HAYEN et Cio	10	MEYNADIER (Mme)	5
TYPONE (Mile)	20	Mimerel, avocat au Conseil d'Ltat	20
HECHT (MIle)	10	MIRABAUD et Cie, banquiers	20

MM.		MM.	
MIRABAUD (M ^{me} Albert) MONACO (Le Prince de) MORRAU (M ^{me} Auguste). MORETIN (M ^{ne}). MONIZOT-THIBAULT, membre de l'Institut.	10 20 5 5	RAYNAL (Mme Léon) REINACH, membre de l'Institut. REINACH (J.), député RÉVILLON frères. REYNAUD, conseiller d'Etat RIVAUD (Mme).	5 10 5 50 10
MOTET (M ^{me})	5 20 50	Rivière (Louis) Rivière, ancien magistrat Romain Coolus	5 10 5 5
N		ROUYER, conseiller à la Cour ROSENHEIM (Mme)	10 20
Neurinne (M ^{me})	5 10 5 5	ROTHSCHILD Irères, banquiers ROUSSELET (M ^{me}) RUEFF (M ^{me})	50 5 5
		S	
O ,		SAINT-RAYMOND (Mme de)	5 5
Opier (Miles) Office central des œuvres de	5	SAINT-YVES (M ^{He})	10 15
bienfaisance	5 5	Santos-Suarez. Sapiéha. Sauvan (M™0).	5
P		Scheurbr, Lauth et Cie	10 20 5
Рам (М те)	. 5	Schneider et Cie	20
PAM (Mme)		SCHOENSCHWENK Et JACOB JEITELES SOHN	5 5
nyme)	20	Sée (Mª Jacques)	5
Cour de cassation	10	SELIGMAN frères, banquiers	5 10
Petsche,.,.,	5	SEYDOUX (Mme Alfred)	5
Péronne, notaire	5	Silhol, ancien sénateur Smith (M ^{ne})	20 10
Persoz Petit Journal (Le)	5	Société Centrale des Banques	
PRTIT PARISIEN (Le)	10	DE PROVINCE	5 5
PIERSON (M ^{The} Blanche)	10	Société des Ateliers et Chan-	
Poix (de)	5	Soubles (Mm°)	20 10
PLON, NOURRIT et Cie	5	STRAUSS (Mme)	5
POPELIN (Mine Gaston)	20	Sulzbach, banquiers	5
Porges (M ^{me})	10 5 5	T	
POSTOLE	5	Tarangé	5
POTOCKI (Comte)	20	Thulié	10
PRINTEMPS (Les Magasins du)	5	THUREAU	20 5
PROPPER (M ^{me})	10	TISSERAND (Mme)	5
		Tourseiller, avoué à la Cour d'appel	5
\mathbf{Q}		77	
Quéremont (Mme)	5	U.	
R		ULLMANN	5
		V	
RAOUL-DUVAL (Mme E.) RAVEAU (Mmo)	5	VALLET	10
	0 1	TABLES	10

MM.		мм.	
Vannacque (M ^{mo}) Vial (M ^{mo}) Vigier, notaire Vilmorin-Andrieux Vittemann, négociant.	5 20 5 20 20	Worms et C10, banquiers Wams et Imans, négociants Welschinger, membre de l'Institut Wendling, couseiller à la Cour	20 20 5
Weil (Mme Henriette)	5	d'Appel	5

Souscriptions au-dessous de 5 francs.... fr. 239 25

Paris. - Imp. F. Dosfossés, 13, quai Voltaire. - 71039